

La DGFiP

Un partenaire

pour vous accompagner au quotidien

dans la gestion de votre collectivité



Le comptable, interlocuteur privilégié des collectivités pour la tenue des comptes, l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes

L'expertise de la DGFiP pour éclairer vos choix de gestion

2) La modernisation des procédures pour simplifier les démarches des collectivités et celles des usagers

De l'information dématérialisée pour les collectivités

La monétique

La dématérialisation des échanges avec le déploiement du PESV2

Le comptable, interlocuteur privilégié des collectivités pour la tenue des comptes, l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes

► la tenue des comptes : Une mobilisation permanente pour une plus grande fiabilité

Principe énoncé à l'article 47-2 de la constitution:

- « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière »
- •le comptable est responsable de la tenue des comptes et garant de leur qualité
- •la DGFiP s'inscrit dans une logique de qualité comptable, avec des exigences croissantes liées notamment au processus de certification des comptes

La valorisation partagée du diagnostic comptable l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL)

▶ vérification de la présence et de la validité de 48 à 57 items

```
▶ cotation sur 4 domaines comptables :
```

```
\rightarrow Haut de bilan (A);
```

- →Comptes de tiers (B);
- → Opérations complexes (C);
- → Délais de mouvements (D);

► Pondération des cotations (valorisation des domaines A et C)

Les résultats provisoires sur les comptes 2013

IQCL Communes (+ Département) au niveau national : 17,5

IQCL Communes (+ Département) de la Région Lorraine : 17,8

IQCL Communes (+ Département) de la Meuse : 18

Items validés à plus de 80% sur les comptes 2013 :

A7: affectation du résultat (émission du titre au 1068 avant le 30/09/2013)

B8: imputation régulière des sommes encaissées en régie

C5: comptabilisation régulière et équilibrée des cessions

D2: intégration du budget avant le 30/04

Items de l'IQCL à surveiller pour les Communes du département de la Meuse

A1- intégration des immobilisations: les travaux en cours comptabilisés au compte 23 doivent être transférés dès leur achèvement et en tout état de cause dans un délai n 'excédant pas 3 ans au compte 21 par l 'intermédiaire d 'un certificat administratif.

C8-C9-D7- Comptabilisation des amortissements (pour les collectivités >3500hab): les immobilisations corporelles imputées au compte 21 doivent faire I 'objet d'un amortissement. L'ordonnateur doit émettre les mandats au compte 68 et les titres au compte 28. Les opérations doivent être équilibrées (action importante menée en 2013, à poursuivre)

A8 à A11- suivi des subventions reçues: si des subventions d'investissement ont été encaissées par la commune, elles doivent être rebasculées progressivement dans le résultat de fonctionnement. La reprise de ces subventions doit être équilibrée.

A12- suivi des subventions versées: les subventions d'équipement versées doivent être amorties sur une durée de 5 ou 15 ans selon la nature du bénéficiaire (organisme privé ou public)

Le comptable, interlocuteur privilégié des collectivités pour la tenue des comptes, l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes

► la rénovation du traitement de la dépense

Le contrôle hiérarchisé de la dépense

Le contrôle partenarial

► la sécurisation et optimisation du recouvrement des recettes

Harmonisation des procédures

L'optimisation du recouvrement spontané en développant l'usage des moyens de paiement automatisés

L'expertise de la DGFiP pour éclairer vos choix de gestion

► Le rôle de conseil du comptable

▶ Le conseil fiscal

▶ L'évaluation domaniale

De l'information dématérialisée pour les collectivités

► Le portail de l'État au service des collectivités locales (partagé entre la DGCL et la DGFiP)

Le site Internet DGFiP-DGCL "collectivités-locales.gouv.fr"

► le portail internet de la gestion publique (PiGP)

La transmission des données fiscales

Le tableau de bord de l'élu

La monétique

- ▶ Des solutions de paiement pour simplifier vos dépenses
 - ► Des moyens adaptés pour améliorer l'encaissement de <u>vos</u> <u>recettes</u>

Des moyens de paiement diversifiés, qui s'adaptent à l 'évolution des comportements des usagers :

la carte bancaire

le prélèvement

le TIP

le paiement par internet « TIPI »

Focus sur la paiement par internet « TIPI »

En 2013,

- → 40,24 millions d'internautes ;
- → 70% des français achètent à distance ;
- → 80% des achats à distance sont payés par carte bancaire ;
- → De nouveaux débouchés avec le développement des smartphones.

Chiffres Fédération du E-commerce et de la Vente A Distance (FEVAD).

Focus sur la paiement par internet « TIPI »

Les avantages pour la collectivités :

- ► Image de modernité ;
- ► Améliore le recouvrement en phase amiable ;

Les avantages pour l'usager :

- ► Un service accessible 7j/7, 24h/24;
 - **▶** Des transactions sécurisées ;
 - ► Aucune formalité préalable ;

La dématérialisation des échanges avec le déploiement du PESV2

▶ Du PES V2 à la dématérialisation totale des échanges

- La dématérialisation des titres et des mandats
- La signature électronique des bordereaux
- La dématérialisation des pièces justificatives

La dématérialisation des échanges avec le déploiement du PESV2

► La situation du déploiement en Meuse

- 1 898 budgets collectivités à traiter dont 895 budgets principaux
- Au 28 mai 2014 : 100 collectivités et 267 budgets collectivités en production
- Les points de vigilance
- le respect des délais
- la communication